

Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)
Politique de remboursement
Programme de médicaments sur ordonnance – Nouvelle-Écosse

Avril 2013

Croix Bleue Medavie tient à vous informer des changements apportés à la politique de remboursement du programme de médicaments sur ordonnance du PFSI pour la Nouvelle-Écosse.

Description	Politique de remboursement – CIC (PFSI)
Coût du médicament	Prix d'achat réel (PAR) (aucun changement)
Majoration du prix de gros (soumise avec le coût du médicament)	s.o. (aucun changement)
Frais accessoires	<p><u>En vigueur du 1^{er} avril 2012 au 30 juin 2014</u> Fournitures pour stomisés – 10 % (maximum de 50,00 \$) Toutes les autres ordonnances pour médicaments ou des fournitures – 10,5 % (maximum de 250,00 \$), incluant la méthadone.</p>
Frais professionnels (réguliers)	<p><u>En vigueur du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013</u> Fournitures pour stomisés – 10,90 \$ Toutes les autres ordonnances pour médicaments ou des fournitures, incluant la méthadone – 10,90 \$</p> <p><u>En vigueur du 1^{er} avril 2013 au 30 juin 2014</u> Fournitures pour stomisés – 11,05 \$ Toutes les autres ordonnances pour médicaments ou des fournitures, incluant la méthadone – 11,05 \$</p>
Frais pour les préparations extemporanées	<p><u>En vigueur du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013</u> Les préparations extemporanées (sauf la méthadone et les solutions IV injectables) – PAR plus 2 % (maximum de 50,00 \$ par ordonnance), plus un maximum de 16,35 \$ pour les honoraires provinciaux de Pharmacare Méthadone et solutions IV injectables – PAR + 10,5 % (maximum de 250,00 \$ par ordonnance + 10,90 \$ pour les frais professionnels)</p> <p><u>En vigueur du 1^{er} avril 2013 au 30 juin 2014</u> Les préparations extemporanées (sauf la méthadone et les solutions IV injectables) – PAR plus 2 % (maximum de 50,00 \$ par ordonnance), plus un maximum de 16,58 \$ pour les honoraires provinciaux de Pharmacare Méthadone et solutions IV injectables – PAR + 10,5 % (maximum de 250,00 \$ par ordonnance + 11,05 \$ pour les frais professionnels)</p>

Suite /2

Veillez transmettre l'information aux membres de votre association. Si vous ou vos membres avez des questions ou des préoccupations, ou pour obtenir plus d'information sur le PFSI ou Croix Bleue Medavie, n'hésitez pas à communiquer avec notre Centre d'information à la clientèle au 1-888-614-1880 ou par courriel au CIC_Inquiry@medavie.bluecross.ca. Vous pouvez également accéder au site Web de Croix Bleue Medavie au <https://provider.medavie.bluecross.ca/> pour voir des guides, des bulletins et autres informations importantes sur le PFSI.